

Le notaire me demande de réaliser un diagnostic assainissement pour la vente de mon bien comment dois-je procéder ?

Il suffit de prendre contact avec nos services au 03 44 73 89 10 afin de convenir d'un rendez-vous pour qu'un technicien puisse réaliser le diagnostic. Le contrôle dure environ 45min, tous les points d'eau, les évacuations eaux usées et eaux pluviales (gouttières) sont contrôlés.